

## UN « ACTE DE GUERRE » DANS LE CIEL ITALIEN ? LA FRANCE, LA LIBYE ET LE CRASH D'USTICA (27 JUIN 1980)

Bruna Bagnato

Presses Universitaires de France | « [Guerres mondiales et conflits contemporains](#) »

2020/2 N° 278 | pages 123 à 143

ISSN 0984-2292

ISBN 9782130823285

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
[https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-  
contemporains-2020-2-page-123.htm](https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2020-2-page-123.htm)  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# UN « ACTE DE GUERRE » DANS LE CIEL ITALIEN ? LA FRANCE, LA LIBYE ET LE CRASH D'USTICA 27 JUIN 1980

Le 27 juin 1980, à 20h59, un Douglas DC9, de la compagnie italienne Itavia, s'abîme en mer Tyrrhénienne près de l'île d'Ustica, au nord de la Sicile, lors d'un vol Bologne-Palermo. Il n'y a aucun survivant parmi les 81 personnes à bord. Les causes de la tragédie n'ont jamais été éclaircies<sup>1</sup>. La thèse de l'accident a été rapidement écartée pour faire place à d'autres thèses, notamment celle d'un tir de missiles d'un avion de chasse (de nationalité française, libyenne ou américaine) qui aurait abattu par erreur le DC9 en pourchassant un MIG 23 libyen qui se serait dissimulé derrière. Ce scénario paraît confirmé par le fait que, comme le ministère de la Défense italien l'annonce le 18 juillet 1980, un MIG libyen s'est écrasé dans le massif de la Sila, en Calabre.

La thèse d'une responsabilité française pour un événement dont on a parlé comme d'« un acte de guerre » dans le ciel italien<sup>2</sup> est avancée à plusieurs reprises, compte tenu surtout des relations très complexes entre la France de Valéry Giscard d'Estaing et la Libye de Mouammar Kadhafi. Au cours des dernières années cette thèse a été relancée maintes fois.

Le 25 juin 2007, trois ans avant sa mort, l'ancien président de la République italienne Francesco Cossiga, qui était président du Conseil à l'époque de la catastrophe d'Ustica, fait à cet égard une déclaration retentissante à la radio publique et à la chaîne de télévision Sky.

Les Français savaient que l'avion de Kadhafi devait passer [sur cette route aérienne] – dit-il. Il a échappé à l'attentat, car le chef du SISMI [*Servizio per le Informazioni e la Sicurezza Militare* – les services secrets italiens] le général [Giuseppe] Santovito, l'a informé [des intentions des Français] peu après son décollage. Il a décidé de rebrousser chemin. Les Français ont aperçu un avion qui s'était placé derrière le DC9 dans l'espoir d'échapper aux radars. Ce sont eux qui, avec un avion de la marine, ont tiré un missile<sup>3</sup>...

1. Erminio Amelio et Alessandro Benedetti, *IH870. Il volo spezzato. Strage di Ustica: le storie, i misteri, i depistaggi, il processo*, Roma, Editori Riuniti, 2005.

2. Ordinanza Sentenza Priore, Procedimento Penale n° 527/84 AG.I. (<http://www.stragi80.it/doc/la-sentenza-ordinanza-del-g-i/>), Considerazioni finali, p. 4965.

3. Andrea Purgatori, « *Les mystères du crash d'Ustica : Tragédie aérienne ou bavure militaire ?* », *Le Monde diplomatique*, juillet 2014. Voir aussi « Strage di Ustica. Sentito Cossiga : un missile francese », *Corriere della Sera*, 22 juin 2008.

En 2010, dans un livre consacré au silence de Paris sur Ustica et à la tentative française d'éliminer Kadhafi, le juge Rosario Priore, qui a enquêté pendant dix ans sur la catastrophe, témoigne des obstructions françaises :

Aussi bien Giscard d'Estaing que Mitterrand se sont fermés comme des huîtres, en persistant dans une politique de protection absolue des secrets d'État et en faisant abstraction de la couleur des gouvernements impliqués. J'ai tiré quelques indications précieuses d'une longue rencontre avec [le chef du Service Documentation Extérieure et Contre-Espionnage français, SDECE] Alexandre de Marenches. [...] Il m'a dit que les recherches en France n'auraient de toute façon pas eu de résultats, car si les services avaient tenté une opération contre Kadhafi, ils n'auraient laissé aucune trace. Mais il a tenu à préciser que, selon lui, le dirigeant libyen devait être mis hors d'état de nuire, et que cela relevait du devoir de plusieurs gouvernements<sup>4</sup>.

En 2013, deux jugements en responsabilité civile de la Cour de cassation italienne attribuent l'explosion du DC9 à un missile air-air, sans identifier la nationalité de l'avion de chasse qui l'aurait lancé, ou à la collision avec un avion militaire. L'État italien est condamné à verser 100 millions d'euros d'indemnités aux familles des victimes pour ne pas avoir correctement défendu son espace aérien<sup>5</sup>. Selon les magistrats, le missile était très probablement destiné à Kadhafi, et ses « empreintes » impliqueraient la France<sup>6</sup>.

En juin 2014, la justice italienne adresse à Paris une quatorzième salve de commissions rogatoires à propos du crash, concernant les vols possibles d'avions de chasse français partis de la base de Solenzara en Corse ou du porte-avions Foch. Le Quai d'Orsay affirme qu'il continuera à collaborer pleinement avec la justice italienne<sup>7</sup>.

En janvier 2016 Canal Plus transmet une enquête sur les faits d'Ustica effectuée par le journaliste Emmanuel Ostian : le coupable de la tragédie serait un missile français, tiré depuis la base de Solenzara. L'avion italien aurait été suivi par un MIG libyen que l'armée française aurait voulu abattre<sup>8</sup>. Pendant la même période, le Tribunal de Palerme confirme l'hypothèse que le désastre a été causé « avec une très haute probabilité » par un missile ou par une « quasi collision » du DC9 avec un autre aéroplane.

4. Giovanni Fasanella et Rosario Priore, *Intrigo internazionale*, Chiare Lettere, Milan, 2010.

Alexandre de Marenches est nommé par Pompidou à la tête du SDECE en novembre 1970 et occupe ce poste jusqu'à sa démission en juin 1981. Sur Marenches voir Jean-Christophe Notin, *Le maître du secret. Alexandre de Marenches, légende des services secrets français*, Paris, Tallandier, 2018. Sur les opérations conduites dans les années 1977-1980 par le SDECE dirigé par Marenches pour renverser Kadhafi voir *infra*.

5. « Ustica. Lo stato risarcirà le famiglie delle vittime », *Corriere della Sera*, 28-29 janvier 2013 ; Sentenza della Corte Suprema di Cassazione, Terza sezione civile, 2 octobre 2013, p. 10-11.

6. Andrea Purgatori, « *Les mystères du crash d'Ustica : Tragédie aérienne ou bavure militaire ?* », art. cit.

7. Richard Heuzé, « La France à nouveau accusée dans la tragédie d'Ustica », *Le Figaro*, 1<sup>er</sup> juillet 2014.

8. Emmanuel Ostian, « Crash d'Ustica : une bavure française ? ». Voir aussi Anais Ginori, « Strage di Ustica, un documentario svela le bugie di Stato dei francesi », *La Repubblica*, 22 janvier 2016.

Tout récemment, en décembre 2018, l'urgence d'éclaircir les circonstances d'Ustica est évoquée au cours des entretiens entre le président de la Chambre des Députés italienne, Roberto Fico, et son homologue français, Richard Ferrand. Fico dit au président de l'Assemblée Nationale que la France « peut faire sa part » dans l'enquête et le prévient de son intention d'envoyer à Paris « une lettre avec des demandes spécifiques au sujet d'Ustica »<sup>9</sup>. En février 2019 Daria Bonfietti, président de *l'Associazione Parenti delle Vittime della Strage di Ustica* demande au ministre de l'Intérieur italien, Matteo Salvini, qui est en train de rencontrer son collègue français, d'insister auprès de lui afin que la France dévoile la vérité sur Ustica<sup>10</sup>.

Cet article ne se propose pas, évidemment, d'indiquer une vérité possible quant aux responsables des faits d'Ustica. Il se borne, dans la première partie, à rappeler la politique de la France de Giscard à l'égard des pays de l'Afrique méditerranéenne (notamment la Libye) ; et, dans la deuxième partie, à analyser, sur la base de la documentation consultable auprès des Archives diplomatiques de Nantes, les réactions de Paris aux insinuations et aux soupçons d'une part, d'une possible responsabilité française pour la tragédie d'Ustica et, de l'autre, de ne pas avoir aidé l'enquête italienne en révélant ce dont les Français avaient été témoins la nuit du 27 juin 1980 grâce à leurs moyens d'écoute et de repérage. La reconstruction, qui commence en 1986, au moment où l'enquête sur la fin du DC9 Itavia prend un nouvel élan, s'interrompt en 1991 car, après cette date, les documents d'archives ne sont pas encore accessibles. D'ailleurs, les recherches sur le thème conduites auprès des Archives de la présidence de la République (aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine) et aux Archives du ministère des Affaires étrangères de La Courneuve ont été vaines.

#### LA FRANCE DE GISCARD ET LES PAYS DE L'AFRIQUE MÉDITERRANÉENNE

En juin 1980, à l'époque d'Ustica, la France est sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing depuis six ans. Durant ces six années, la politique française dans le contexte méditerranéen a acquis des caractères à bien des égards innovants. Le changement dans la stratégie de Paris, lié à la personnalité du président et à la maturation de ses orientations initiales, est également, et dans une large mesure, la réponse aux développements qui, dans les années 1970, ont investi la morphologie du système international et inévitablement modifié les paradigmes de la politique étrangère française<sup>11</sup>. Bien que les choix de Giscard concernant l'évolution souhaitée de la région méditerranéenne ne puissent pas être isolés de sa politique

9. « Fico a Parigi: "No a figli e figliastri, due pesi e due misure significa avere Ue non equilibrata. Tav? Opera antistorica" », *Il foglio quotidiano*, 13 décembre 2018.

10. <http://www.lavoicedelle voci.it/2019/02/15/ustica-bonfietti-la-francia-tiri-fuori-la-verita/>.

11. Samy Cohen et Marie-Claire Smouts (sous la direction de), *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1985.

globale visant à la mise en place de nouveaux équilibres politiques et économiques européens et mondiaux, il y a toutefois dans ces choix des contenus spécifiques, liés à divers éléments : l'évidence de la donnée géographique ; la profondeur de la présence historique de la France sur la rive sud du bassin méditerranéen ; la tradition d'une politique régionale toujours articulée ; l'importance de la communauté arabe résidant dans l'Hexagone ; la persistance d'une option africaine précise dans la politique étrangère nationale ; l'évolution du conflit israélo-arabe ; le poids de la variable pétrolière ; le souci de sauvegarder et, si possible, de renforcer les relations commerciales avec les pays riverains.

Si la politique africaine du septennat giscardien est caractérisée par l'effort d'appliquer la formule multilatérale aux relations entre la France et les pays subsahariens, d'étendre l'horizon de Paris au-delà des frontières du pré carré, de renforcer la politique de coopération<sup>12</sup> et, d'un point de vue stratégique, de ne pas se soustraire aux interventions militaires jugées opportunes pour défendre des régimes amis ou garantir les intérêts nationaux (interventions indirectes, comme au Zaïre en 1977, ou directes, comme en Mauritanie en 1977 et surtout au Tchad, en 1978-1980)<sup>13</sup>, avec les pays de l'Afrique méditerranéenne, le langage tenu par la France acquiert des nuances particulières, à la fois parce qu'ils représentent le point de suture géographique et politique entre la stratégie à l'égard du Moyen-Orient et la stratégie africaine, et parce que le substrat politique sur lequel le message français intervient présente dans de nombreux cas des contenus spécifiques.

Le renouveau de la présence française en Méditerranée<sup>14</sup>, et en particulier dans le Maghreb francophone, a été initié par Georges Pompidou mais son successeur donne à ce processus un accent très particulier<sup>15</sup>. Giscard vise à établir ou à renforcer un climat de confiance avec les pays qui ont été, pendant des périodes plus ou moins longues et avec des formules différentes, sous contrôle français. Dans une région aux équilibres très délicats et dans laquelle le passé et sa narration jouent un rôle déterminant dans la formation des consciences et des politiques, Giscard entend traduire en actes concrets la volonté de « décrispation » que lui-même a évoquée : il s'agit de « détendre » la politique étrangère française, la purifiant des accents « dramatiques » dont elle a été chargée dans les années de

12. Voir Pierre Abelin, *Rapport sur la politique française de coopération*, Paris, La Documentation française, 1975 ; Archives nationales, archives de la présidence de la République sous Valéry Giscard d'Estaing, Fonds Pierre Abelin (1959-1977), 586 AP/17.

13. Frédéric Bozo, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2012, p. 70 ss. Notamment sur l'action de la France au Tchad, voir Nelly Mouric, *La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing, Politique africaine*, décembre 1984, p. 86-101. En Afrique, dit le ministre des Affaires étrangères Jean François-Poncet devant l'Assemblée nationale en avril 1980, la France poursuit une politique « de conciliation et de paix » : <http://archives.assemblee-nationale.fr/6/cri/1979-1980-ordinaire2/017.pdf>.

14. Où, d'après François-Poncet, la France joue un rôle de « paix, équilibre et stabilité » : <http://archives.assemblee-nationale.fr/6/cri/1979-1980-ordinaire2/017.pdf>.

15. Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.

la présidence de De Gaulle, en poursuivant la voie amorcée par Pompidou pour la développer de manière à en faire un chiffre politique reconnaissable<sup>16</sup>.

D'où la décision de Giscard, peu après son arrivée à l'Élysée, de se rendre dans les trois pays francophones du Maghreb. Une décision qui a en soi, dans le cas d'Alger, le caractère d'un tournant, car ce serait la première visite officielle d'un président français dans une Algérie devenue indépendante depuis un peu plus d'une décennie, à la fin d'une guerre de près de huit années marquée par des épisodes d'une férocité sans précédent et dont la mémoire a du mal à s'estomper. Si Pompidou avait en principe accepté le projet de se rendre à Alger, au moment de la décision prise en ce sens par Giscard, un développement récent rend nécessaire une telle tournée. En prévision de la Conférence sur la Coopération Économique Internationale – CCEI (décembre 1975-juin 1977) – convoquée par Giscard à Paris et qui est appelée à régler le problème des relations économiques Nord-Sud après le vote des Nations Unies, en mai 1974, favorable à la mise en place d'un Nouvel Ordre Économique International<sup>17</sup>, il est important que la France convainque le gouvernement algérien dont le président Houari Boumediene est alors secrétaire général du mouvement des non-alignés de coparrainer la réunion avec l'Arabie Saoudite, qui s'est déjà déclarée disponible<sup>18</sup>. Parmi les visites que Giscard effectue au Maghreb en 1975 (Alger, 10-12 avril, Rabat, 3-6 mai, Tunis, 6-8 novembre) c'est sans aucun doute celle effectuée en Algérie qui, sur la carte, pourrait établir un véritable tournant, mieux : « the most powerful symbolic act in the colonial partnership<sup>19</sup> ».

Dans les mois qui précèdent la délicate mission à Alger, les signes d'une ouverture de la France à l'égard du monde arabe se sont multipliés : dès la décision prise en août 1974 de lever l'embargo sur la vente d'armes aux pays belligérants du Moyen-Orient – un embargo imposé en 1967, après la guerre des six jours – ; à la non-participation de la France à l'Agence internationale de l'énergie proposée par Washington et délibérément anti-OPEC ; au changement à l'égard de la question palestinienne<sup>20</sup> ; à l'initiative concernant la CCEI ; à la décision de Giscard de construire le monumental Institut du Monde Arabe (IMA), œuvre d'avant-garde de Jean

16. Charles Hargrove, *Valéry Giscard d'Estaing, Politique étrangère*, 1986, vol. 51, n° 1, p. 115-128.

17. *Declaration on the Establishment of a New International Economic Order* in [www.un-document.net/s6r3201.htm](http://www.un-document.net/s6r3201.htm). Sur l'attitude de la France, voir Charles Zorgbibe, « Les initiatives d'une puissance moyenne. La France et le nouvel ordre économique mondial », *Revue française de science politique*, 1976, vol. 26, p. 724-734. Marie-Claire Smouts, « Valéry Giscard d'Estaing et le nouvel ordre économique international : une diplomatie plus qu'une politique ? », in Cohen-Smouts (dir.), *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing*, cité p. 263-283.

18. M. Vaïsse, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, op. cit.

19. Philipp C. Naylor, *France and Algeria: A History of Decolonization and Transformation*, University Press of Florida, Gainesville, FL, 2000, p. 110.

20. Le changement de l'attitude de la France à l'égard de la question palestinienne est remarquable. Les premières étapes de ce processus sont le vote favorable de la France à la résolution 3210 présentée à l'Assemblée générale des Nations unies le 14 octobre 1974, qui invite l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à participer en qualité d'observateur aux débats à l'ONU où la question palestinienne est discutée ; l'entretien à Beyrouth entre le ministre des Affaires étrangères

Nouvel qui, issu d'un partenariat entre la France et une vingtaine de pays arabes, a pour « vocation » de faire connaître la civilisation et la culture arabe au grand public français<sup>21</sup> et qui sera inauguré par Mitterrand en novembre 1987.

À la fin du mois d'août 1974, Giscard laisse pressentir son intention de se rendre en Algérie, respectueux, déclare-t-il, de la promesse faite en qualité de ministre des Finances. C'est le premier voyage à l'étranger du président Giscard, un voyage qui a pour objectif d'« assumer un passé à la texture subtile, où l'ambigu le disputait au tragique, afin de préparer un avenir serein<sup>22</sup> ». C'est clairement – et il est perçu de telle manière – un événement historique, l'occasion de « tourner la page » dans des relations bilatérales complexes<sup>23</sup>.

En dépit de la préparation diplomatique méticuleuse tant du côté français qu'algérien, malgré un début favorable<sup>24</sup>, malgré le langage correct et prudent du communiqué commun publié à l'issue des entretiens<sup>25</sup>, le dialogue entre Giscard et Boumediene est tout sauf détendu et chaleureux. Les deux interlocuteurs ne sympathisent pas sur le plan personnel et le ton de leur discours reste confiné au niveau du protocole. Au-delà du poids d'un passé récent et de l'absence d'harmonie entre les deux personnalités, le refus de la France d'accepter l'invitation algérienne à établir la relation bilatérale sur des bases très étroites explique probablement la froideur manifestée. Giscard lui-même déclare dans une interview télévisée de 1977 que sa réponse deux ans plus tôt aux avances de Boumediene dans ce sens a été de procéder progressivement : il fallait d'abord établir des relations « normales » entre leurs deux pays – avait-il répondu au président algérien – qui, après une période de décantation opportune, auraient pu se transformer en relations « cordiales »<sup>26</sup>. Mais l'appel à la « normalité » ne pouvait que toucher la sensibilité de l'interlocuteur, pour qui « il est difficile de penser que les relations entre la France et l'Algérie puissent être banales, nécessairement elles seront ou médiocres ou exceptionnelles »<sup>27</sup>.

Jean Sauvagnargues et le dirigeant de l'OLP Yasser Arafat le 21 octobre 1974 – la première rencontre du chef de l'organisation palestinienne avec le représentant d'un gouvernement occidental ; l'évocation de la part de Giscard, lors de la conférence de presse du 24 octobre 1974, d'une « patrie » palestinienne.

21. Voir l'interview en mars 1992 de Mohamed Benouna, directeur général de l'IMA, sur la « vocation » de l'IMA : <https://www.ina.fr/video/I04159966/mohamed-benouna-sur-la-vocation-de-ima-video.html>.

22. Nicole Grimaud, *La politique extérieure de l'Algérie (1962-1978)*, Paris, Karthala Éditions, 1984.

23. « La visite officielle du président Giscard d'Estaing en Algérie », in *L'année politique, économique, sociale et diplomatique de la France*, 1975, Paris, éditions du Grand siècle, 1976, p. 118-119 (dorénavant A.P., suivi par l'année). Les articles de A.P. ne sont pas signés mais ceux qui concernent les voyages de Giscard au Maghreb en 1975 sont de Guy Pervillé.

24. Au moment du rencontre Giscard affirme « La France historique salue l'Algérie indépendante » et Boumediène répond : « Quand la mémoire donne sa chance à l'imagination, la réflexion exorcise les ombres et la rencontre alors peut devenir un rendez-vous de l'histoire. » N. Grimaud, *L'introuvable équilibre maghrébin*, in Cohen-Smouts (dir.), *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing...*, op. cit., p. 322-346. Voir aussi Naylor, *France and Algeria...*, op. cit.

25. G. Pervillé, *La visite officielle du président Giscard d'Estaing en Algérie...*, op. cit.

26. N. Grimaud, *L'introuvable équilibre maghrébin...*, op. cit.

27. G. Pervillé, *La visite officielle du président Giscard d'Estaing en Algérie*, op. cit.

Il y a aussi, surtout dans les mois et les années suivantes, des thèmes sur lesquels les orientations de la France et de l'Algérie sont lointaines, voire divergentes, ce qui ralentit la détente dans les relations bilatérales. Comme le contraste sur l'ex-Sahara espagnol, sur lequel la France et l'Algérie ont des positions opposées. Après l'accord de Madrid de novembre 1975 entre l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc, la question constitue un obstacle majeur au dialogue franco-algérien<sup>28</sup>. Alors qu'Alger défend avec vigueur les positions du Front de libération Polisario, Paris s'oppose à la légitimité de ses revendications<sup>29</sup> et, en février 1976, lors de la naissance de la République démocratique arabe sahraouie, le gouvernement français refuse de la reconnaître<sup>30</sup>. Entre décembre 1977 et juillet 1978, avec « l'opération Lamantin », les forces françaises interviennent directement dans le conflit, contre le Polisario et en faveur du Maroc et de la Mauritanie<sup>31</sup>.

Si les résultats de la visite « historique » à Alger restent pour la France giscardienne dans une large mesure décevants<sup>32</sup>, les relations avec le Maroc de Hassan II sont au contraire très encourageantes : elles sont détendues, amicales et, à un niveau personnel entre Giscard et le roi, presque familières. La visite de mai 1975 est la première visite officielle d'un président français dans le Maroc indépendant mais, contrairement à celle d'Alger, elle n'est qu'une occasion de prendre acte et de relancer la solidité des rapports bilatéraux<sup>33</sup>. Rapports vivaces du point de vue économique, en ce qui concerne le volume des échanges commerciaux et touristiques ainsi que l'ampleur des investissements français dans le

28. Jean François-Poncet nie que le problème ait été « la pierre d'achoppement initiale des relations franco-algériennes ». Témoignage, in Cohen-Smouts (dir.), *La politique extérieure...*, cité, p. 347. Pour les États-Unis, au contraire, il joue un rôle majeur dans les relations entre Alger et Paris. *Foreign Relations of the United States, 1977-1980*, vol. XVII, part. 3, North Africa (dorénavant FRUS), doc. n° 31.

29. G. Pervillé, *L'attitude française envers les pays africains*, A.P., novembre 1975, p. 172-173.

30. Sur la question, voir Maurice Barbier, *Le conflit du Sahara occidental*, Paris, L'Harmattan, 1982 ; John Damis, *Conflict in North-West Africa*, Stanford, Hoover Institution Press, 1983 ; Tony Hodges, *Western Sahara. The Roots of a Desert War*, Westport (Co), Lawrence Hill, 1983 et ID. « The Western Sahara File », *Third World Quarterly*, janvier 1984 ; CRESM, *Enjeux sahariens*, Paris, CNRS, 1984 ; Manfred O. Hinz, *Le droit à l'autodétermination du Sahara occidental*, Bonn, Pdw, 1978 ; Robert Rézette, *Le Sahara occidental et les frontières marocaines*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1975 ; Paul Balta et Claudine Rulleau, *Le Grand Maghreb des indépendances à l'an 2000*, Paris, La Découverte, 1990 ; Khadija Mohsen-Finan, *Sahara occidental, les enjeux d'un conflit régional*, Paris, CNRS, 1997.

31. Sur l'« opération Lamantin » cf. Keith Sommerville, *Foreign Military Intervention in Africa*, Londres-New York, Pinter-St. Martin, 1990, p. 116 ; Camille Evrard, « Quelle transmission du pouvoir militaire en Afrique ? L'indépendance mauritanienne vue par l'armée française », *Afrique contemporaine*, vol. 23, n° 2, 2010, p. 27-42.

32. Giscard aurait déclaré vingt-trois ans après que le but de sa visite à Alger en 1975 était « d'orienter les relations franco-algériennes sur des bases nouvelles, en laissant chacun assumer ses propres souvenirs », *L'Express*, 22 janvier 1998. En 1975 les rapports entre les deux pays étaient complexes également d'un point de vue économique. N. Grimaud, *L'introuvable équilibre maghrébin*, cité. ; Guy Pervillé, *La dégradation des relations franco-algériennes*, A.P., décembre 1975, p. 172-3. Sur la visite en 1975 ainsi que sur les opérations de déstabilisation promues par le SDECE en Algérie dans les années soixante-dix, voir Philippe Lobjois et Khaled Melhaa, « Terrorisme d'État : la guerre secrète de la France contre l'Algérie », *Sang Froid*, n° 1, printemps 2016, p. 52-65.

33. Guy Pervillé, *La visite officielle du président Giscard d'Estaing au Maroc*, A.P., 1975, mai, p. 132-3.

royaume de l'Afrique du Nord<sup>34</sup>, et très étroits du point de vue de la coopération militaire, le Maroc occupant une place centrale dans la nouvelle politique arabe élaborée par la France après la guerre des six jours, visant à rapprocher Paris des régimes arabes pro-occidentaux<sup>35</sup>.

La visite à Tunis, le dernier du « triptyque » du Maghreb, est également conforme aux attentes<sup>36</sup> et à la « solidarité » déjà exprimée à Pompidou par le président Habib Bourguiba, qui s'est rendu à Paris trois ans plus tôt<sup>37</sup>. Dans l'ensemble, les relations avec les pays d'Afrique du Nord francophone au cours des années de la Présidence Giscard confirment, dans le cas de Rabat et de Tunis, la tendance positive de la période précédente alors que, pour ce qui concerne Alger, le voyage d'avril ne permet pas de surmonter les difficultés d'une relation bilatérale destinée à rester fluctuante jusqu'à la mort du président Boumediene en 1978<sup>38</sup>.

Le dialogue avec l'Égypte a une tout autre consistance. Dès le début du mandat présidentiel, Giscard exprime sa volonté d'intensifier les relations avec Le Caire, dans la perspective déjà amorcée par Paris à la fin de la présidence de De Gaulle. Les visites du président Anouar el-Sadate en France (27-29 janvier 1975)<sup>39</sup> et de Giscard en Égypte (10-15 décembre 1975) permettent de vérifier l'excellent état de santé des relations entre les deux pays et de renforcer la coopération franco-égyptienne également en ce qui concerne l'achat d'armements français par Le Caire<sup>40</sup>. Depuis, au cours du septennat, il y a plusieurs occasions de rencontres entre Giscard et Sadate et, si la froideur avec laquelle Paris accueille les accords de Camp David rend le dialogue bilatéral plus délicat<sup>41</sup>, la menace représentée par Tripoli reste un point de soudure des politiques régionales respectives<sup>42</sup>.

34. M. Vaïsse, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, op. cit.

35. D'après Pierre Vermeren, cette politique est mise en œuvre par Marenches qui « forge avec son équipe, sous les deux présidences de Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing, la politique arabe de la France » annoncée par de Gaulle en 1967 (Pierre Vermeren, *Déni français. Notre histoire secrète des liaisons franco-arabes*, Paris, Albin Michel, 2019). Marenches crée le « Club Safari », un groupe informel qui rassemble les services de renseignement pro-occidentaux du Maroc, d'Iran, d'Arabie Saoudite, de la France, en lien avec la CIA et le Mossad. Il s'agit d'une « alliance secrète franco-arabe anticommuniste et antisubversive en plein regain de la guerre froide » (Pascal Airault et Jean-Pierre Bat, *Françafrique : opérations secrètes et affaires d'État*, Paris, Tallandier, 2016). Hassan II est, avec le shah Reza Pahlavi, un ami « intime » de Marenches. De plus, en 1975, Marenches place Claude Grossmann à la tête du Secteur A (monde arabe) du SDECE. Formé au Maroc et entré au SDECE en 1968, Grossmann « offre à Marenches une connaissance intime de l'armée marocaine » et lui partage ses « préventions » contre les hommes politiques qui dirigent l'Algérie. P. Vermeren, *Déni français*, op. cit.

36. Guy Pervillé, *La visite officielle du président Giscard d'Estaing en Tunisie*, A.P., 1975, novembre, p. 170-172.

37. N. Grimaud, *L'introuvable équilibre maghrébin...*, op. cit.

38. Témoignage de Jean François-Poncet in Cohen-Smouts (dir.), *La politique extérieure...*, cité, p. 347.

39. Flora Lewis, « Sadat and Giscard Talk in Paris; Egypt Seeks Arms and Backing », *The New York Times*, 28 January 1975. Ismail Fahmy, *Negotiating for Peace in the Middle East*, Londres-New York, Routledge, 2013. Ismail Fahmy est à l'époque le ministre des Affaires étrangères égyptien.

40. M. Vaïsse, *La puissance ou l'influence ?*, op. cit.

41. M. Vaïsse, *ibid.*

42. C'est le thème central à l'occasion de la visite de Sadate à Paris en février 1981. Ronald Koven, *Paris Hails Sadat Visit to End Chill*, *The Washington Post*, 12 février 1981 ; Richard Eder,

Très complexes, ambiguës, tortueuses, voire « incohérentes<sup>43</sup> », sont en fait les relations de la France giscardienne avec la Libye de Mouammar Kadhafi<sup>44</sup>, étant soumises, d'une part, aux turbulences de la stratégie agressive de Tripoli en Égypte, en Tunisie et surtout au Tchad<sup>45</sup>, mais soucieuses, de l'autre, de préserver les importants intérêts économiques de Paris dans la Jamahiriya. Comme en témoigne la mission à Tripoli, en mars 1976, du Premier ministre Jacques Chirac et du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Jean François-Poncet, au cours de laquelle d'importants accords de coopération bilatérale en matière économique, culturelle et scientifique sont signés<sup>46</sup>.

Tout au long des années suivantes, toutefois, les relations franco-libyennes traversent une phase de grande instabilité. Si, en janvier 1977, Giscard remercie Kadhafi pour la collaboration offerte par son gouvernement à la libération des époux français Claustre, enlevés en 1974 par le Front de libération nationale du Tchad (Frolinat), soutenu par Tripoli<sup>47</sup>, dans la même période – comme le rappelle le président français dans ses souvenirs – l'Élysée prête plus qu'une écoute passive à Sadate qui, dérangé de l'ingérence de Kadhafi dans les dynamiques internes de l'Égypte, prépare, dans le plus grand secret, une action contre le dirigeant libyen. Une action qui devrait prendre forme au printemps 1977 et précisément fin mars et – si les pressions de Paris dans ce sens ont du succès – avec l'appui du Maroc. C'est l'intervention américaine – soutient le président français – qui empêche la réalisation du projet<sup>48</sup>.

Les reconstitutions les plus récentes montrent une étroite collaboration franco-égyptienne dans l'organisation du plan. En particulier, il semble que Giscard, par le biais du SDECE, dirigé par Alexandre de Marenches, soit déterminé à collaborer avec Sadate pour soutenir les actions de l'opposition libyenne qui a créé un gouvernement en exil en Égypte et,

*Giscard Rolls out Red Carpet for Sadat, The New York Times*, 11 février 1981. Avec 250 millions de prêts au Caire, la France en 1980 est le deuxième donneur de l'Égypte après les États-Unis.

43. M. Vaisse, *La puissance ou l'influence ?*, op. cit.

44. Le président Pompidou avait fait confiance au nouveau leader libyen. En décembre 1969, deux mois après son accession au pouvoir, Kadhafi se rend à Paris. Les deux pays s'entendent sur la vente d'une cinquantaine d'avions de combats français Mirage à livrer progressivement jusqu'en 1974. L'accord ne devait pas être révélé mais il est rendu public par les services secrets israéliens : dans le même temps, en fait, la France a bloqué la livraison des Mirages à Israël en raison de l'embargo sur la vente d'armes à l'État hébreu décidé par de Gaulle à l'issue de la guerre des six jours. La France confirme le contrat avec la Libye le 9 janvier 1970. Vincent Nouzille, *Des secrets si bien gardés. Les dossiers de la CIA et de la Maison Blanche sur la France et ses présidents, 1958-1981*, Paris, Fayard, 2009.

45. René Lemarchand (ed.), *The Green and the Black. Qadhafi's Policy in Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 1988 ; Marie-Jean Deeb, *Libya's Foreign Policy in North Africa*, Boulder, San Francisco, and Oxford, Westview Press, 1991 ; John Wright, *Libya, Chad and the Central Sahara*, Londres, Hurst, 1989. Voir aussi les mémoires de Goukouni Weddeye, ancien président de la République du Tchad (1979-1982), *Combattant. Une vie pour le Tchad*, Paris, Espaces et signes, 2019.

46. <http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/france-libye-40-ans-relations-tumultueuses.html>.

47. Pierre Claustre, *L'« affaire Claustre » : autopsie d'une prise d'otages*, Paris, Karthala, 1990 ; Nathaniel K. Powell, « The "Claustre Affair": a Hostage Crisis, France and Civil War in Chad, 1974-1977 », in Jussi M. Hanhimäki, Bernhard Blumenau (eds.), *An International History of Terrorism: Western and Non-Western Experiences*, Londres-New York, Routledge, 2013.

48. Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, Paris, Compagnie, 1988, p. 190-195.

dirigé par Mahmoud al-Maghreb et avec le soutien du Caire, mène une guérilla le long de la frontière entre l'Égypte et la Libye<sup>49</sup>. L'aide française se traduit en fournitures d'explosifs par le Service Action du SDECE dirigé par le colonel Alain de Gagnerons de Marolles, des explosifs pouvant être utilisés pour commettre des sabotages et des attaques en Libye dans le but de déstabiliser le pays afin de faciliter la chute du régime<sup>50</sup>. En juillet 1977, une véritable guérilla égypto-libyenne a lieu, avec des actions de commando répétées coordonnées par le SDECE. Le résultat est un « échec sans lendemain<sup>51</sup> ».

Si en 1978, comme le raconte Marenches, Sadate demande en vain l'aide du SDECE pour organiser un plan prévoyant l'élimination physique de Kadhafi<sup>52</sup>, en février 1979, à la suite d'une nouvelle demande du président égyptien, violemment critiqué par le monde arabe (et par Tripoli) pour sa politique à l'égard d'Israël, Giscard envoie au Caire René Journiac, directeur de la « cellule Afrique » de l'Élysée,<sup>53</sup> pour organiser un coup d'État contre Kadhafi avec les interlocuteurs égyptiens. C'est, dit-on, l'origine de l'attaque organisée à Benghazi le 1<sup>er</sup> septembre 1979 contre le dirigeant libyen, lors des cérémonies du dixième anniversaire de son accession au pouvoir, dans laquelle pourtant Giscard dément toute implication française<sup>54</sup>.

L'échec de l'attaque n'interrompt pas les tentatives franco-égyptiennes de provoquer la chute du régime de Tripoli<sup>55</sup>, perçu par Paris comme une menace également pour les délicats équilibres de l'Afrique subsaharienne. De grande importance est le rôle joué par la variable libyenne dans la décision française d'intervenir en Afrique centrale en septembre 1979

49. Yahia H. Zoubir, *North Africa in Transition: State, Society, and Economic Transformation in the 1990s*, Gainesville (FL), University Press of Florida, 1999, p. 81.

50. Dominique Lormier, *Les grandes affaires d'espionnage de la V<sup>e</sup> République*, Paris, First, 2016.

51. Roger Faligot, Pascal Krop, *La Piscine. Les services secrets français 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985, p. 346-347.

52. Alexandre de Marenches, Christine Ockrent, *The Evil Empire. The Third World War Now*, Londres, Sidgwick and Jackson, 1988, p. 138-142 ; Alexandre de Marenches, *The Fourth World War*, New York, William Morrow, 1992, p. 196-197 ; p. 224-225.

53. « Chargé de mission au secrétariat général de la Communauté dès 1958, René Journiac devient ensuite conseiller Afrique de Georges Pompidou à Matignon. En 1967, Jacques Foccart l'appelle pour remplacer son conseiller technique, Alain Plantey, nommé ambassadeur à Tananarive. Sitôt élu, Valéry Giscard d'Estaing dissout le service de Jacques Foccart et invite ce dernier à sortir par la petite porte. Soucieux toutefois d'une continuité minimale, il conserve de l'équipe sortante René Journiac pour liquider le Secrétariat général et les affaires courantes. En 1974, c'est donc l'un des meilleurs disciples de Foccart qui prend en main les affaires africaines auprès de Giscard. Mais rapidement, le président réalise la place essentielle qu'il occupe pour la gestion du domaine réservé et lui accorde une équipe réduite qui fonde la célèbre "cellule Afrique". » <http://www.afrique-contemporaine.info/rene-journiac-le-monsieur-afrique-de-giscard/>.

Sur Journiac voir aussi Christian Epenoux, Christian Hoche, « Giscard l'Africain », *L'Express*, 15 décembre 1979. Journiac mort dans un incident aérien au Cameroun en février 1980. On a longtemps soupçonné qu'il ne s'agissait pas d'un incident mais d'un attentat de Kadhafi et de son service spécial Mathaba. Jean-Pierre Bat, 6 février 1980 : le « Monsieur Afrique » de Giscard d'Estaing meurt au Cameroun, *L'Opinion*, 21 juillet 2015.

54. Vincent Hugué, *Kadhafi*, Paris, Perrin, 2017 ; Roger Faligot, Jean Guisnel, Rémy Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, Paris, La Découverte, 2012.

55. « Valéry Giscard d'Estaing voulait faire liquider le leader libyen Mouammar Kadhafi », écrit Vincent Nouzille (*Les tueurs de la République*, Paris, Fayard, 2015).

pour évincer Jean-Bedel Bokassa, empereur sanguinaire avec une longue histoire de relations étroites avec Paris et de cordiaux liens avec Giscard<sup>56</sup> mais qui commet « l'erreur impardonnable de se tourner vers Tripoli, l'ennemi continental de Paris »<sup>57</sup>.

En décembre 1979, un Giscard soumis à une pression interne et internationale croissante à cause de l'« affaire des diamants<sup>58</sup> », charge Gaigneron de Marolles de promouvoir, en collaboration avec Le Caire, un soulèvement militaire à Tobrouk et à Benghazi afin de chasser Kadhafi et de créer, en Égypte, un gouvernement libyen en exil<sup>59</sup>. L'opération, prévue pour l'été 1980, commence en fait le 5 août, lorsque la IX<sup>e</sup> brigade libyenne passe à l'action. Le putsch, dirigé par Driss Chehaibi, un ami personnel de Kadhafi, se solda toutefois par un échec<sup>60</sup>. Ce qui conduisit à la démission de Gaigneron de Marolles – coupable, en réalité, non pas tant de l'échec que d'avoir organisé l'action directement avec l'Élysée, en contournant la direction du SDECE<sup>61</sup> – qui, avec un exemplaire *promoveatur ut amoveatur*, quelques mois plus tard est promu général de brigade de l'armée de Terre<sup>62</sup>.

La politique d'attention française à l'égard de la menace représentée par le régime de Kadhafi en Tunisie n'est pas moins efficace. Lorsque, en janvier 1980, des dissidents tunisiens à l'abri en Libye, appuyés par Tripoli, tentent une action déstabilisatrice à Gafsa<sup>63</sup>, la France, à la demande de Bourguiba, envoie des avions de transport, des hélicoptères Puma et des

56. *Le Monde*, 5 mars 1981.

57. Jean-Pierre Bat, « Les diamants (de Bokassa) sont éternels. "Pré carré" et guerre fraîche. La fabrique de la Françafrique », *Afrique contemporaine*, vol. 246, n° 2, 2013, p. 127-148 ; Jean-Pierre Bat, « Bokassa dans l'œil du 2<sup>e</sup> bureau », in Sébastien Laurent (éd.), *Les espions français parlent*, Paris, Nouveau monde, 2011 p. 199-219 ; Tibault S. Possio, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, Publibook, 2007, p. 243 ss. ; Geraldine Faes, Stephen Smith, *Bokassa I<sup>er</sup>, un empereur français*, Paris, Calmann Lévy, 2000. D'après la CIA, la chute de Bokassa est un des « major setbacks » pour Kadhafi. FRUS, doc. n° 131, Intelligence memorandum prepared in the Central Intelligence Agency, May 16, 1980.

58. Voir l'interview de Claude Angeli à Pierre-Édouard Deldique, *Les diamants de Bokassa*, in RFI, *Les plaisirs du journalisme*, 5 août 2016 : <http://www.rfi.fr/emission/20160805-bokassa-empereur-diamants-canard-enchaîne-angeli> ; Faligot, Krop, *La Piscine...*, op. cit., p. 344 ; Jonathan Power, *Ending War Crimes, Chasing the War Criminals*, Koninklijke Brill, Leiden, 2017, p. 33. Sur le poids de l'affaire des diamants sur l'avenir politique de Giscard, voir Georges Valance, *VGE. Une vie*, Paris, Flammarion, 2011.

59. Jean-Pierre Bat, « 5 août 1980 : la France échoue à éliminer Kadhafi », *L'Opinion*, 23 juillet 2015 ; Faligot, Guisnel, Kauffer, *Histoire politique des services secrets français*, op. cit., chap. « Objectif Kadhafi ».

60. Claudia Wright, « Removal of Qaddafi might hurt the US », *New York Times*, 25 juin 1981 ; Michel Lambinet, *La lettre d'Afrique*, n° 35/80, 4 septembre 1980.

61. Faligot, Krop, *La Piscine...*, op. cit., p. 346 ; Faligot, Guisnel, Kauffer, *Histoire politique des services...*, op. cit.

62. *Le Monde*, 5 mars 1981.

63. Nicole Grimaud, « La spécificité tunisienne en question », *Politique étrangère*, vol. 60, n° 2, 1995 ; Tahar Belkhdja, *Les trois décennies Bourguiba. Témoignage*, Paris, éd. Publisud, 1998, p. 172. Pour la réaction des États-Unis, voir FRUS, n° 204, 28 janvier 1980 ; n° 12, 1<sup>er</sup> février 1980 ; n° 134, 30 juillet 1980 ; n° 204, 28 janvier 1980 ; n° 131, 16 mai 1980. L'Algérie est également mise en cause dans les incidents de Gafsa. Voir ce qu'affirme Kadhafi dans *Jeune Afrique*, n° 114, 12 mai 1982, p. 52-3 ; Amor Chadli, *Bourguiba tel que je l'ai connu*, Tunis, Berg International, 2011, p. 230-5 ; « Alger nie toute responsabilité dans l'attaque de Gafsa », *Le Monde*, 29 janvier 1980.

conseillers militaires pour aider Tunis à réprimer l'insurrection<sup>64</sup>. La réaction libyenne est immédiate : début février, des manifestants incendient l'ambassade de France à Tripoli et le Centre culturel français à Benghazi. En réponse, le 5 février, Paris rappelle son ambassadeur<sup>65</sup>.

Cependant, dans les mois qui suivent, les relations bilatérales, même dans l'admission mutuelle de la persistance d'éléments conflictuels, semblent se détendre. Déjà en mars, la France et la Libye décident de normaliser leurs relations diplomatiques. De plus, l'opération militaire *Tacaud*, qui a débuté en février 1978, et au cours de laquelle la France a soutenu l'armée régulière tchadienne contre les forces du Frolinat soutenues par la Libye<sup>66</sup>, prend officiellement fin en mai. En juillet, lors d'un entretien transmis par la chaîne de télévision France3, Kadhafi, tout en reconnaissant les divergences avec Paris sur la politique menée en Afrique, se dit favorable à la conclusion par la France de contrats d'approvisionnement en pétrole à long terme « à des conditions acceptables<sup>67</sup> ».

Invitation qui ne passe pas inaperçue : à la fin du mois de novembre 1980, Albin Chalandon, président du groupe pétrolier Elf-Aquitaine, se rend à Tripoli avec Serge Boidevais, directeur du Bureau de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient au Quai d'Orsay, pour vérifier la possibilité d'accroître la collaboration bilatérale. La mission de Chalandon et de Boidevais aboutit et, de manière inattendue, des négociations qui duraient depuis deux ans s'achèvent par la signature, le 1<sup>er</sup> décembre, d'un accord pétrolier<sup>68</sup>.

Les négociations se déroulent dans le climat instable des relations franco-libyennes, à un moment où les soupçons sur l'origine « externe » d'un horrible massacre antisémite perpétré à Paris se concentrent sur la Libye. Le 3 octobre 1980, une attaque contre la synagogue de l'Union libérale d'Israël, rue Copernic à Paris, fait quatre morts et quarante-six blessés<sup>69</sup>. Ces événements tragiques exacerbent la méfiance d'Israël envers la France – que la déclaration de Venise de juin 1980, considérée inacceptable par Israël, a aggravée<sup>70</sup> – et enveniment les relations entre les deux

64. Faligot, Krop, *La Piscine...*, cité, p. 347 ; Khemais Chamari, « L'alerte tunisienne », *Le Monde diplomatique*, mars 1980. Pierre Robert Boudel, « Gafsa comme enjeu », *Annuaire Afrique du Nord*, CNRS, Paris, 1980, p. 485-512 ; René Otayek, *La politique africaine de la Libye : 1969-1985*, Karthala, « Les Afriques », Paris, 1986, p. 56. *Diabolic Plot*, *Times*, 11 février 1980.

65. <http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/france-libye-40-ans-relations-tumultueuses.html>. Voir aussi FRUS, n° 126, Cyrus Vance to Jimmy Carter, 4 février 1980.

66. Possio, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française...*, op. cit.

67. <http://www.vie-publique.fr/chronologie/chronos-thematiques/france-libye-40-ans-relations-tumultueuses.html>.

68. Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V<sup>e</sup> République, tome 2, 1977-1986*, Paris, Fayard, 2008 ; Giacomo Luciani, *Oil Companies and the Arab World*, Londres-New York, Routledge, 2016 ; Roger-Vincent Aiello, *Dans les coulisses d'Elf Aquitaine*, Paris, éd. Le Manuscrit, 2010.

69. Jean Chichizola et Hervé Deguine, *L'affaire Copernic : Les secrets d'un attentat antisémite*, Paris, Fayard, « Mille et une Nuits », 2009 ; Danielle Delmaire, « Antisémisme des catholiques au vingtième siècle : de la revendication au refus », in Kay Chadwick (ed.), *Catholicism, Politics and Society in Twentieth Century France*, Liverpool, Liverpool University Press, 2000, p. 26-46 ; p. 43-44.

70. [http://eeas.europa.eu/mepp/docs/venice\\_declaration](http://eeas.europa.eu/mepp/docs/venice_declaration). Sur la déclaration de Venise, voir David J. Allen, Alfred Pijpers (eds.), *European Foreign Policy-making and the Arab-Israeli Conflict*, The Hague, Martinus Nijhoff Publishers, 1984 ; D. Allen, A. Hauri, *The Euro-Arab Dialogue, the Venice*

gouvernements. À la suite de l'attaque, le Premier ministre Menahem Begin déclare que c'est la politique anti-israélienne de l'Élysée qui fomentent indirectement les attaques antisémites<sup>71</sup>, car sa propagande encourage et renforce les poches d'antisémitisme présentes dans l'Hexagone<sup>72</sup> ; le ministre des Affaires étrangères, Yitzhak Shamir, quant à lui, indique que les organisations palestiniennes en Europe sont à l'origine du terrorisme et attaque la stratégie de la CEE vis-à-vis de l'OLP<sup>73</sup>. Et si, sur la base des déclarations du ministre de l'Intérieur, Christian Bonnet, qui n'exclut pas une origine « étrangère » du massacre<sup>74</sup>, le chef du Front national, Jean-Marie Le Pen, n'hésite pas à pointer le doigt sur le KGB soviétique<sup>75</sup>, ceux qui prétendent que « l'instigateur » de l'attentat est Kadhafi ne manquent pas<sup>76</sup>.

Pour beaucoup, en fait, la piste libyenne ne semble pas sans fondement. La presse, aux niveaux national et international, souligne que les services secrets français ont collaboré avec ceux de l'Égypte à l'organisation de l'attentat manqué contre le dirigeant libyen en septembre 1979 et rappelle qu'en août 1980 le SDECE a soutenu le putsch contre Kadhafi. L'attaque de la rue Copernic pourrait bien être une réaction du gouvernement de Tripoli aux tentatives répétées de la France de déstabiliser la Libye<sup>77</sup>.

#### LA FRANCE MISE EN CAUSE DANS LE CRASH (1986-1991)

Les reconstitutions journalistiques sur la complexité des relations franco-libyennes dans les années de la Présidence Giscard et l'action menée dans ce domaine par les services secrets français évaluent la tragédie d'Ustica comme le résultat possible d'une erreur commise par un avion de combat français qui, à la poursuite d'un MIG libyen – dont les restes sont effectivement retrouvés en Calabre quelques jours plus tard –, frappe par erreur, avec un deuxième missile, le DC9 Itavia<sup>78</sup>. Si cette hypothèse est répétée à maintes reprises mais non confirmée, à partir de la deuxième moitié des années quatre-vingt la France est mise en cause dans l'enquête sur Ustica à deux niveaux différents et parfois convergents : celui des révélations de la presse et celui de l'enquête parlementaire. En fait, jusqu'en 1986, l'affaire d'Ustica n'est pas à l'ordre du jour des travaux du

Declaration and Beyond, in D. Möckli, V. Maner (eds.), *European-American Relations and the Middle East*, Londres, Routledge, 2010.

71. *Le Monde*, 6 octobre 1980.

72. *Le Monde*, 15 octobre 1980.

73. *Le Monde*, 9 octobre 1980.

74. *Le Monde*, 24 octobre 1980.

75. *Le Monde*, 7 octobre 1980.

76. C'est notamment la thèse de *Tribune juive*. Cf. *Le Monde*, 16 octobre 1980 ; *El País*, 26 octobre 1980.

77. Feliciano Fidalgo, *Los servicios secretos franceses intentaron desestabilizar el régimen libio*, *El País*, 26 octobre 1980.

78. Lormier, *Les grandes affaires d'espionnage...*, op. cit.

Parlement italien ni revêt un intérêt significatif auprès des parties politiques ou de la société civile. Cependant, l'hypothèse du missile est sérieusement examinée par les journaux, qui depuis 1980 publient des enquêtes qui soulèvent des doutes sur la version officielle selon laquelle, au moment de la tragédie, il n'y avait pas d'avions militaires en vol dans la zone d'Ustica<sup>79</sup>.

En 1986, l'enquête judiciaire est en train de se solder par un échec, puisque – l'on déclare – il n'y a pas suffisamment de preuves pour déterminer avec une certitude absolue les causes de la catastrophe. Cette issue est empêchée par la naissance du Comité pour la Vérité sur Ustica, qui, en juin, à l'occasion du sixième anniversaire de la tragédie, demande au président de la République Francesco Cossiga de mettre fin au « silence intolérable » qui, depuis des années, pesait sur le mystère Ustica, de « supprimer les obstacles qui empêchaient la vérité de venir à la lumière », peine la perte de crédibilité et de dignité des institutions<sup>80</sup>. Grâce au prestige de ses membres, le Comité, présidé par l'ancien président de la Cour constitutionnelle Francesco Bonifacio et composé de représentants des milieux politique et institutionnel<sup>81</sup>, réussit à obtenir l'intervention du Quirinal sur une affaire sur laquelle ni le gouvernement ni le Parlement n'ont encore pris position<sup>82</sup>. Sollicité par le Comité, en août 1986, Francesco Cossiga qui au moment des événements d'Ustica était président du Conseil, demande au président du Conseil, Bettino Craxi, d'accélérer les investigations et de récupérer les débris du DC9<sup>83</sup>.

Cette décision suscite un intérêt rénové et croissant de l'opinion publique et de la presse pour l'affaire d'Ustica. Le 7 septembre, *Il Corriere della Sera* évoque la présence, le 27 juin 1980, dans la zone d'Ustica, « d'unités aéronavales des pays alliés non intégrés à l'OTAN ». La nouvelle est relancée par d'autres médias, qui indiquent que le porte-avions français *Clemenceau* effectuait des manœuvres dans la région au moment de la tragédie<sup>84</sup>.

Dans les jours suivants, les conjectures de la presse deviennent plus précises. Confirmant l'hypothèse d'un missile et rejetant la piste libyenne, les soupçons se portent sur le porte-avions français qui, déclare-t-on, était, au moment de la tragédie, dans le golfe de Naples et à partir duquel, au cours d'un exercice de tir, un missile était parti qui avait frappé le DC9

79. Cora Ranci Ortigosa, *La strage di Ustica nell'opinione pubblica italiana 1980-1992: analisi di un caso politico e mediatico*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, université de Bologne, 2015, non publiée, en pdf : [http://amsdottorato.unibo.it/7094/1/ranciortigosa\\_cora\\_tesi.pdf](http://amsdottorato.unibo.it/7094/1/ranciortigosa_cora_tesi.pdf).

80. L'appel est publié sur le quotidien du PCI *L'Unità* le 29 juin 1986.

81. Les membres du comité étaient le sociologue Franco Ferrarotti, le vice-président du Sénat Adriano Ossicini, les députés Antonio Giolitti (PSI), Pietro Ingrao (PCI), Pietro Scoppola (DC) et Stefano Rodotà (Sinistra Indipendente).

82. Flaminia Cardini, *Ustica, La via dell'ombra*, Roma, Sapere 2000, Edizioni multimediali, 1990.

83. *L'Avanti*, 15 août 1986.

84. Centre des archives diplomatiques de Nantes, Rome, Ambassade 1981-1992, 579PO/4, b. 100 « Catastrophe aérienne d'Ustica 1986-1991 » (dorénavant CADN), ambassade de France à Rome (dorénavant Ambafrance) au ministère des Affaires étrangères – Quai d'Orsay (dorénavant QO), ministère de la Défense, n° 731, urgent, 27 juin 1990.

par erreur. La sensibilité de l'ambassade de France à Rome est surtout touchée par les mots du secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, responsable des Services, Giuliano Amato, qui « tient des propos sibyllins » lorsqu'il déclare, devant le Parlement et au cours d'une émission télévisée que, dans l'enquête sur Ustica, il n'est possible d'écarter, pour le moment, aucune hypothèse<sup>85</sup>.

À la demande de l'attaché militaire du Palais Farnèse, le 7 octobre le ministère français de la Défense envoie une déclaration officielle à l'ambassade de Rome concernant le stationnement des unités militaires françaises en Méditerranée le 27 juin 1980. Dans le document, avec lequel il faut répondre aux insinuations journalistiques, trois points sont précisés : le porte-avions *Foch* était près de Toulon, ne pouvait pas quitter le port et ses avions n'étaient pas armés tandis que le porte-avions *Clemenceau* était rentré à Toulon après une mission à 6 h 30 du matin ; les forces aériennes françaises basées au sol n'étaient pas intervenues dans la zone du désastre ; l'explosif dont des traces avaient été retrouvées dans les corps des victimes et dans les restes du DC9 – le T4 – n'avait pas été et n'avait jamais été utilisé dans la fabrication de missiles air-air au service de l'aéronautique navale<sup>86</sup>.

La mise au point française est jugée peu convaincante par les médias italiens. Le 26 octobre, lors de l'émission télévisée « Monitor », sur Canale 5, les journalistes, tout en n'écartant pas d'autres pistes possibles (responsabilité libyenne, une bombe à bord) des événements d'Ustica, insistent notamment sur la possibilité d'une erreur française (le DC9 aurait pu être abattu car il avait été confondu avec une cible en mouvement). À l'appui de cette thèse, ils révèlent que le général Giuseppe Santovito, alors responsable des services secrets italiens du SISMI, juste après la catastrophe, avait immédiatement demandé des explications à son homologue français Marenches, qui n'avait toutefois pas fourni de réponses écrites. La révélation en ce sens du bras droit de Marenches – comme indiqué au cours du programme – paraît cependant la confirmation que les services secrets français et italien avaient immédiatement œuvré pour détourner les investigations sur la tragédie<sup>87</sup>.

Le 24 octobre, la presse a anticipé les thèmes qui vont être traités par *Monitor* et le *Corriere della Sera* a souligné que le ministère français de la Défense avait refusé d'en commenter le contenu, alors que le ministère français des Affaires étrangères y avait opposé à un démenti formel<sup>88</sup>. Alors que le 25 octobre, le SISMI répond par un laconique « rien ne figure dans les archives » à une demande d'informations – de provenance incertaine – sur un contact entre Santovito et Marenches dans les heures

85. *Ibid.*, Ambafrance (Jacques Andréani) à QO, n° 945, 3 octobre 1986.

86. *Ibid.*, joint à 172/IP/86, 14 octobre 1986.

87. *Ibid.*, Ambafrance (Jacques Andréani) à QO, n° 1056, secret, 26 octobre 1986.

88. *Ibid.*

qui ont immédiatement suivi les événements d'Ustica<sup>89</sup>, au Palais Farnèse, on remarque que « certains journalistes à la recherche de révélations sensationnelles » et les familles de victimes « légitimement soucieuses d'obtenir des éclaircissements » conjuguent leurs efforts pour épaissir « les soupçons contre la France ». C'est la raison pour laquelle l'ambassade demande au Quai d'Orsay l'autorisation de divulguer une note plus précise que celle envoyée au début du mois par le ministère de la Défense, une note où on affirme qu'« aucune unité militaire française n'a opéré ni, a fortiori, lancé de missiles dans la région d'Ustica le 27 juin 1980 »<sup>90</sup>.

Le 7 décembre 1986, un article de *L'Espresso* relance l'hypothèse d'une responsabilité française mais sur la base d'un scénario différent de celui initialement dessiné. Selon son auteur, Pierluigi Ficoneri, le MIG libyen, dont les restes ont été retrouvés en Calabre, s'est approché du porte-avions *Clemenceau* et un chasseur s'est lancé à sa poursuite, frappant par erreur, en plus du MIG, le DC9. Cette hypothèse, pour Ficoneri, est corroborée par le contact entre le général Santovito et Marenches immédiatement après que l'avion d'Itavia a été abattu et elle n'est pas remise en cause par les démentis officiels français qui semblaient d'ailleurs très fragiles : en fait – souligne-t-il – on parle d'un porte-avions sans avions et d'un explosif jamais utilisé alors que tout le monde sait que le T4 est le matériau de base de toutes les ogives de missile<sup>91</sup>. Le Palais Farnèse ne peut qu'envoyer immédiatement une note au directeur de *L'Espresso*, Giovanni Valentini, pour réitérer la mise au point du ministère français de la Défense en octobre et pour préciser « qu'aucune unité militaire française n'a opéré ni, a fortiori, lancé de missiles dans la région d'Ustica le 27 juin 1980 »<sup>92</sup>.

Des notes similaires sont envoyées aux journaux lorsque, au début de 1987, ils reprennent le thème le lendemain de la transmission du programme « Focus ». Cette émission, transmise par Rai2 le 5 janvier, consacre un service à la tragédie d'Ustica et, tout en ne formulant pas d'hypothèses précises, signale qu'au moment du crash d'Ustica des unités navales françaises et américaines effectuaient des manœuvres dans la mer Tyrrhénienne. « Focus » diffuse une interview de Giuliano Amato au cours de laquelle le sous-secrétaire à la Présidence du Conseil admet que la datation du décès du pilote du MIG libyen qui s'est écrasé en Calabre est incertaine<sup>93</sup>. En effet, le 28 octobre 1986, *Il Messaggero* a révélé que les

89. « Resoconti stenografici della Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi, vol. IV, Dalla 41° alla 55° seduta, 5 décembre 1989-27 giugno 1990 », p. 12. [http://www.senato.it/documenti/repository/relazioni/archivistorico/commissioni/X%20LEG\\_COMM.%20INCH.%20SUL%20TERRORISMO%20IN%20ITALIA/X.%20LEG\\_TERRORISMO\\_55\\_27.6.90.pdf](http://www.senato.it/documenti/repository/relazioni/archivistorico/commissioni/X%20LEG_COMM.%20INCH.%20SUL%20TERRORISMO%20IN%20ITALIA/X.%20LEG_TERRORISMO_55_27.6.90.pdf).

90. CADN, J. Andréani (Ambafrance) à QO, n° 1056, secret, 26 octobre 1986.

91. Pierluigi Ficoneri, « Segreto di Stato », *L'Espresso*, 7 décembre 1986.

92. CADN, Ambafrance à Giovanni Valentini, directeur de *L'Espresso*, n. 214/IP, Rome, 8 décembre 1986.

93. *Ibid.*, n. 6/IP, Ambafrance à QO, 7 janvier 1987 ; *ibid.*, lettre Ambafrance à Gaetano Scardocchia directeur de *la Stampa* (n. MB/RU/04/IP, 9 janvier 1987), après la publication, le 6 janvier, de l'article par Ruggero Conteduca « Reticenze sul DC9 di Ustica », *La Stampa*, 6 janvier 1987.

conclusions des enquêtes menées par les médecins sur le corps du pilote libyen n'excluent pas que son décès ne soit pas daté du 18 juillet – comme annoncé officiellement – mais vingt jours auparavant et qu'il pouvait avoir eu lieu la nuit d'Ustica<sup>94</sup>. Les soupçons de la presse de l'époque semblent toutefois se diriger vers la Libye et la piste française, bien que non exclue par « Focus », semble avoir été redimensionnée par les médias italiens – cela est noté avec soulagement à l'ambassade de France à Rome<sup>95</sup>.

Au printemps 1987, le lien entre la mort du pilote libyen Fadal el Adin et la fin du DC9 apparaît clairement dans la décision du juge Vittorio Bucarelli, chargé de l'enquête sur Ustica, d'unifier les deux enquêtes. Sur la base de l'hypothèse d'une responsabilité de Tripoli, il est possible d'imaginer un scénario dans lequel des avions de chasse libyens, partis de Malte, se seraient lancés à la poursuite du MIG piloté par un déserteur libyen et auraient également frappé l'avion de ligne italien par erreur<sup>96</sup>. Cependant, certains journaux continuent à ne pas exclure une responsabilité française. En ce sens, le fait que, le 16 avril 1987, les travaux de récupération des restes du DC9 soient confiés au français IFREMER (un institut public de recherche scientifique et technologique) « n'est pas sans inconvénients » – avertit le Palais Farnèse : « en cas d'échec, il ne manquerait pas de soupçonner l'État français d'avoir volontairement effacé les preuves qui l'accablaient »<sup>97</sup>.

Fin 1988, la France est mise en cause dans l'enquête sur Ustica mais à un niveau différent : non pas sur la base de révélations journalistiques, mais sur la base de la nomination de la commission d'enquête parlementaire chargée de jeter de la lumière sur la tragédie. En Italie, la demande de la vérité sur Ustica est devenue, avec le temps, une question politique. Emblématique de ce processus de politisation est la naissance, à Bologne, en février 1988, de l'« Association des parents des victimes du massacre d'Ustica », dont le but est d'« établir la vérité et donc la responsabilité civile et criminelle du massacre d'Ustica avec toutes les initiatives possibles »<sup>98</sup> et qui contribue de manière significative à présenter les faits d'Ustica comme un « massacre d'État ». Sa mobilisation politique en faveur de la recherche de la vérité sur la tragédie du DC9 Itavia est associée à l'action développée en même temps par d'autres associations de victimes des massacres, nées en Italie depuis 1980. On adresse, au gouvernement et aux institutions, la plainte de la persistance d'une opacité inacceptable par rapport à des épisodes très graves, « de Piazza Fontana à Ustica ». « La démocratie est transparence » écrit Bonifacio, président du « Comité pour la vérité sur Ustica », en 1988, en associant l'absence de la vérité sur

94. C'est la conclusion de l'« ordinanza sentenza Priore ». *Ordinanza Sentenza Priore, Procedimento Penale Nr. 527/84 A G. I., Considerazioni finali*, p. 4510-4512.

95. CADN, Ambafrance à QO, n. 6 IP, 7 janvier 1987.

96. *Ibid.*, n° 552, Ambafrance à QO, 13 mai 1987.

97. *Ibid.*, n° 489, Ambafrance à QO, 22 avril 1987.

98. <http://www.associazioneparentiustica.it/>.

Ustica à « une obscure malaise institutionnelle »<sup>99</sup>. C'est un récit qui est également fait propre par la presse et le PCI, qui à ce stade même se mobilise contre le silence et la réticence du pouvoir démocrate-chrétien. Fait significatif, en 1989, l'affaire d'Ustica est inscrite parmi les sujets sur lesquels la Commission d'enquête parlementaire sur le terrorisme en Italie et les causes de l'incapacité à déterminer les responsables des massacres (*Commissione parlamentare d'inchiesta sul terrorismo in Italia e sulle cause della mancata individuazione dei responsabili delle stragi*), créé par la loi 17 mai 1988 n. 172, est appelée à enquêter.

En novembre 1988, à la suite d'une émission diffusée sur Rai1 qui n'exclut pas la responsabilité des forces armées italiennes dans les faits d'Ustica<sup>100</sup>, le ministre de la Défense, Valerio Zanone, demande au président du Conseil, Ciriaco De Mita, de nommer une commission d'enquête avec pour mandat d'examiner toute information qui pourrait être recueillie après des administration italienne et de certains États dont la Libye, les États-Unis et la France. Le 29 décembre, l'ambassadeur à Paris, Giacomo Attolico, remet au secrétaire général du Quai d'Orsay une note par laquelle le gouvernement italien demande au ministère des Affaires étrangères français d'intervenir auprès des autorités compétentes pour obtenir des informations sur deux aspects : présence éventuelle de bateaux ou d'avions français dans la zone au moment de la catastrophe et, en cas de réponse affirmative, communication à l'Italie des informations radio et radar que ces unités ont pu recueillir. Le secrétaire général du Quai d'Orsay assure l'ambassadeur que la demande italienne serait immédiatement transmise au ministère de la Défense et au ministère des Transports : le ministère des Affaires étrangères répondrait à la Farnesina dès qu'il disposerait des informations demandées<sup>101</sup>.

À la demande, adressée le 6 janvier<sup>102</sup>, le ministère de la Défense répond le 16 février, après que le sujet a été abordé, ne serait-ce qu'en passant, au cours de la réunion que les deux ministres de la Défense, Jean-Pierre Chevènement et Valerio Zanone, ont eu le 7 février à Rome. En fait, l'entretien s'est borné à une question posée par Zanone sur les informations que pourrait éventuellement détenir la France : le ministre français s'est limité à promettre une réponse<sup>103</sup>. La réponse officielle du ministère de la Défense confirme ce qui a été soutenu en octobre 1986, à l'occasion – écrit-on – de la « campagne de presse qui avait tenté d'impliquer les forces armées de différents pays dans cet incident » : le 27 juin 1980 le porte-avions *Foch* était dans les environs de Toulon et ses avions, hors de la portée de la zone d'Ustica, n'étaient pas armés ; le porte-avions *Clemenceau* était rentré à Toulon à 6 h 30 ; l'aviation nationale au sol

99. F. Bonifacio, « La democrazia è trasparenza », *Corriere della Sera*, 25 juin 1988.

100. Tg1. 7, 2 novembre 1988.

101. CADN, Compte rendu d'audience, 30 décembre 1988 ; note pour le cabinet du ministre, 30 décembre 1988.

102. *Ibid.*, lettre n° 0043, 6 janvier 1989.

103. *Ibid.*, Ambafrance à QC, n° 782, 11 juillet 1990.

n'avait pas opéré dans la zone d'Ustica ; aucun avion n'avait opéré, ni a fortiori lancé de missiles dans la région. Tout cela, souligne-t-on, met hors de cause les forces militaires françaises dans les faits d'Ustica. Quant à la deuxième partie de la requête italienne, il reste encore à vérifier s'il est possible de fournir des informations supplémentaires grâce à des interceptions radio ou à des enregistrements radar : le ministère de la Défense s'engage à informer le Quai d'Orsay dès qu'il en sera entré en possession<sup>104</sup>. Le 27 juin 1989, jour du neuvième anniversaire de la catastrophe, le ministère de la Défense informe le Quai d'Orsay que les recherches n'ont abouti à aucun résultat. Il conclut d'un côté qu'aucun moyen militaire n'aurait pu être la cause directe ou indirecte de la catastrophe et d'autre part, il ajoute qu'« aucun véhicule de l'armée française n'avait recueilli des informations visuelles, radio ou radar<sup>105</sup> » susceptibles d'aider l'enquête italienne.

En Italie, le cas d'Ustica est devenu entre-temps un thème important du débat public sur l'opacité du pouvoir et la « crise morale » du pays et de sa classe politique<sup>106</sup>, au sein duquel on met également l'accent sur les responsabilités – génériquement attribuées au pouvoir politique – de ceux qui n'ont pas voulu ou n'ont pas été en mesure de rendre justice aux 81 victimes du DC9 et à leurs familles. C'est dans ce climat que se poursuivent les travaux de la Commission d'enquête parlementaire qui, en 1990, n'excluent pas à nouveau une responsabilité française. Fin juin 1990, l'amiral Fulvio Martini, chef du SISMI depuis 1984, lors de la deuxième audience devant la Commission, sans rejeter l'hypothèse d'une bombe, privilégiée, même s'il s'agit d'une simple « hypothèse de travail », celle du missile. En excluant les pistes libyenne et britannique pour différentes raisons, Martini indique la France et les États-Unis comme les possibles responsables : avec 50 % de possibilité pour chacun, déclare-t-il<sup>107</sup>. Martini exprime des doutes quant à l'impartialité et à l'exhaustivité des activités de récupération des débris du DC9 menées par l'IFREMER, qui, par sa nature même d'entreprise publique française, ne peut que défendre les intérêts de Paris. Si les déclarations les plus délicates et les plus compromettantes sont rendues à huis clos et on n'en connaît donc pas le contenu, les entretiens accordés par Martini à la presse poussent les médias à revenir sur la piste française. Le Palais Farnèse demande au Quai d'Orsay si, à cet égard, une « mise au point » définitive du gouvernement de Paris ne serait pas opportune<sup>108</sup>. Une « mise au point » qui dans les jours suivants semble encore plus nécessaire à la lumière, d'une part, de la décision de la Commission d'enquête de vérifier les conditions auxquelles

104. *Ibid.*, ministère de la Défense, n° 512/DEF/C28, diffusion restreinte, 16 février 1989.

105. *Ibid.*, ministère de la Défense à QO, n° 20615, 27 juin 1989.

106. Luciano Cafagna, *La grande slavina. L'Italia verso la crisi della democrazia*, Venezia, Marsilio, 1993, notamment p. 109-114.

107. [http://www.senato.it/documenti/repository/relazioni/archiviostorico/commissioni/X%20LEG\\_COMM.%20INCH.%20SUL%20TERRORISMO%20IN%20ITALIA/X\\_%20LEG\\_TERRORISMO\\_55\\_27.6.90.pdf](http://www.senato.it/documenti/repository/relazioni/archiviostorico/commissioni/X%20LEG_COMM.%20INCH.%20SUL%20TERRORISMO%20IN%20ITALIA/X_%20LEG_TERRORISMO_55_27.6.90.pdf).

108. CADN, Ambafrance à QO, télégrammes n° 735, 27 juin 1990 et n° 736, 28 juin 1990.

l'IFREMER s'est vu confier la tâche de récupérer les restes du DC9<sup>109</sup> et, d'autre part, de la diffusion par la télévision libyenne du contenu d'une brochure qui, de façon dramatique et sarcastique, indique explicitement l'hypothèse d'une responsabilité française dans l'abattement de l'avion d'Itavia<sup>110</sup>.

Le ministère français des Affaires étrangères estime « non souhaitable » de s'immiscer dans une controverse qui « nous amènerait à réagir régulièrement et ponctuellement aux rumeurs de la presse ». En cas d'interrogation des médias, l'ambassade devra réagir en évoquant le démenti d'octobre 1986<sup>111</sup>. C'est une décision acceptée par le Palais Farnèse avec beaucoup de réserves. Tout d'abord, on souligne que Paris s'est jusqu'alors limité à « écarter comme dérisoires » les accusations de la presse italienne sans les nier de manière claire et publique. On observe que le communiqué de 1986 a été « curieusement rédigé » puisqu'il démentait « la présence dans la zone d'unités françaises, ce qui semblait viser uniquement des navires, le terme d'"unités" n'étant jamais utilisé pour des avions ». Surtout, « le distinguo n'a jamais été fait nettement entre deux insinuations de nature très différente : la première nous accuse d'être responsables de la destruction du DC9, la seconde nous reproche de ne pas avoir révélé ce dont nous avons été témoins grâce à nos moyens d'écoute et de repérage, ce qui n'est évidemment pas la même chose ». En tout état de cause, l'ambassade continuerait à suivre l'évolution des enquêtes<sup>112</sup>.

Quant à IFREMER, lorsque le juge Rosario Priore – chargé de l'enquête en juillet 1990 après la démission de Vittorio Bucarelli –, décide, fin 1990, de reprendre les recherches sur les débris du DC9, l'IFREMER demande de mener à bien les activités menées en 1987 et 1988<sup>113</sup> et, en juillet 1991, réagit durement aux propos de certains journaux qui tendent à l'accuser de liens avec les services secrets français, ce qui l'aurait conduit à limiter délibérément les recherches<sup>114</sup>.

## CONCLUSION

Le 31 août 1999, le juge Rosario Priore conclut la plus longue enquête de l'histoire judiciaire italienne en déclarant : « l'incident survenu au DC9 a eu lieu à la suite d'une action militaire d'interception. Donc, il y a eu un fait de guerre la nuit du 27 juin 1980 dans le ciel d'Ustica et le DC9 a été abattu ; la vie de 81 citoyens innocents a été brisée par une action

109. *Ibid.*, Ambafrance à QO, n° 762, 4 juillet 1990.

110. *Ibid.*, ambassade de France à Tripoli à Ambafrance, n° 34, 7 juillet 1990.

111. *Ibid.*, QO à Ambafrance, n° 702, 9 juillet 1990.

112. *Ibid.*, Ambafrance à QO, n° 782, 11 juillet 1990.

113. *Ibid.*, lettre de Ifremer (le directeur général, Pierre Papon) à Rosario Priore, 20 novembre 1990.

114. *Ibid.*, lettre de Ifremer (P. Papon) au directeur du *Corriere della Sera*, Ugo Stille, et au directeur de *La Stampa*, Paolo Mieli, 1<sup>er</sup> juillet 1991.

qui a été un véritable acte de guerre, une guerre de fait et non déclarée, une opération de police internationale couverte contre notre pays, dont les frontières et les droits ont été violés. Personne n'a donné la moindre explication de ce qui s'est passé <sup>115</sup> ».

Depuis la conclusion de l'enquête par Priore, la justice italienne n'a pas cessé de travailler afin de faire plein jour sur la catastrophe. La recherche de la vérité sur les faits d'Ustica est un devoir civil et pas seulement une forme de respect pour la mémoire des victimes et de leurs familles <sup>116</sup>. Aux historiens il ne reste qu'à faire appel aux autorités responsables afin que toutes les sources utiles pour reconstruire un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire italienne récente soient rendues accessibles.

Bruna BAGNATO  
Université de Florence

115. Ordinanza Sentenza Priore, Procedimento Penale n° 527/84 A. G. I. (<http://www.stragi80.it/doc/la-sentenza-ordinanza-del-g-i/>), Considerazioni finali.

116. Notamment l'*Associazione Parenti delle Vittime della Strage di Ustica*. Pour les activités de l'Association, <http://www.associazioneparentiustica.it/>. Le 27 juin 2007, à Bologne, le « Museo per la memoria di Ustica » a été inauguré, où les débris du DC9 sont entourés par une émouvante installation de l'artiste français Christian Boltanski (<http://www.museomemoriaustica.it/>).